



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 18/05/2021

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Labellisation du Point Conseil Budget
de la Ville de Vannes

Les Points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. **Il s'agit d'un service gratuit, labellisé par l'État, destiné à prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières.**

Cette démarche a rejoint l'objectif de la ville de Vannes de renforcer l'accompagnement des personnes fragilisées par la crise sanitaire dans le cadre d'un plan de lutte contre pauvreté voté en décembre 2020.



L'Etat a lancé au cours de l'été 2020 un appel à manifestation d'intérêt en vue de labelliser 18 Points Conseil Budget (PCB) en Bretagne, dont celui de Vannes.

Labellisé Point Conseil Budget, le CCAS de la Ville de Vannes accompagne les personnes dans la prévention du surendettement mais aussi dans la procédure de constitution du dossier de surendettement. **L'objectif est d'accompagner une centaine de personnes par an.**

Le PCB, qu'est-ce que c'est ?

Le Point Conseil Budget est un service gratuit qui permet d'avoir des conseils et un accompagnement personnalisé avec un professionnel de la gestion du budget.

Améliorer la gestion de son budget, faire face à une situation difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle... autant de sujets qui peuvent être évoqués avec les professionnels du PCB.

Un nouveau service au CCAS de Vannes

Le CCAS a souhaité proposer ce nouveau service car il peut proposer une évaluation et un accompagnement spécialisés autour du budget, dans un cadre confidentiel.

Deux agents du CCAS travaillent sur cette nouvelle mission et ont bénéficié de formations complémentaires à leur diplôme initial de CESF (Conseillère en économie sociale et familiale).

Les rendez-vous ont lieu au CCAS mais devraient prochainement être proposés sur d'autres lieux plus ouverts au grand public (maison des associations). Dès lors que les conditions sanitaires le permettront, des actions collectives pourront aussi être proposées.

PRATIQUE

CCAS de la Ville de Vannes

22 avenue Victor Hugo. Accueil sur RDV : 02 97 01 65 20

contactpcb@mairie-vannes.fr

Contact presse

Préfecture du Morbihan : Arnaud Hellégouarch – 06 71 07 42 57 –

pref-communication@morbihan.gouv.fr